



#### N° 32 Fév – Sept. 2020



#### **Bloc Notes...**

#### Mairie

7, rue Abbé Hingant
② 02.96.31.10.04

Ouv. du lundi au vendredi,
8h30/12h30 - 14h/17h;
samedi 9h/12h.

Fermée le mardi ap-midi
mairie.andel@orange.fr
www.andel.fr

Restaurant scolaire © 02.96.31.13.03

Garderie municipale © 02.96.34.77.78

**École Sainte-Anne** © 06.31.51.85.69



#### **Sommaire**

Editorial de rentrée	1
ALEC Bilan Energétique 2010-2019	2
PV des Conseils Municipaux 3 à :	13
Échos de nos associations	14
Un andelois nommé Meilleur apprenti de France	15
Associations andeloises Agenda – Murmures du Gouessant	16

La période estivale est derrière nous, elle nous a permis, une nouvelle fois, de bénéficier d'un ensoleillement exceptionnel accompagné d'épisodes de fortes chaleurs.

Chacun a repris ses activités quotidiennes et surtout les enfants de la commune ont retrouvé le chemin des écoles et de leurs classes respectives.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux écoliers andelois et une excellente rentrée à tous les enfants, au corps enseignant, aux agents communaux et au monde associatif, en espérant qu'elle se déroule sous les meilleurs auspices.

Cette rentrée est inédite. En effet, la crise sanitaire semble vouloir s'inscrire dans la durée et vient troubler notre quotidien. Nous allons devoir apprendre à vivre et travailler avec, en tenant compte des évolutions des mesures gouvernementales et de la stratégie sanitaire en France !...

Nous savons pouvoir compter sur votre sens de la **responsabilité individuelle** et le **sens aigu du collectif** pour vous protéger et surtout protéger les personnes les plus fragiles en continuant d'appliquer **les mesures de protection** mises en place à ce jour (hygiène régulière des mains, distanciation physique d'un mètre, port du masque systématique).

Cette année particulière, n'a malheureusement pas donné l'occasion de nous retrouver lors des manifestations communales et associatives attendues... heureusement, ce n'est que partie remise!...

Saluons le travail de l'ensemble du personnel communal mais aussi des andelois qui se sont spontanément portés volontaires sur la fin de l'année scolaire, durant plusieurs semaines, pour nous permettre la poursuite du service public au restaurant scolaire.

Le conseil municipal quant à lui est à l'oeuvre et les commissions communales sont actives. Les conseillers andelois ont d'ores et déjà pris place au sein des différentes commissions communautaires de Lamballe Terre & Mer.

Pour ma part, je suis nouvellement élue Conseillère Communautaire **Déléguée du Centre Social Intercommunal (CSI).** Cette commission sera composée d'ambassadeurs représentant le territoire (issus des conseils, de milieux associatifs ou autres...), elle aura principalement un rôle de **facilitateur** mettant en réseau les acteurs du territoire et encourageant le « Pouvoir d'Agir des Habitants et des Associations».

Nous vous souhaitons une belle rentrée à tous. Prenez soin de vous et de vos proches.

Le Maire et les élus

## Commune de Andel Bilan énergétique 2010 - 2019



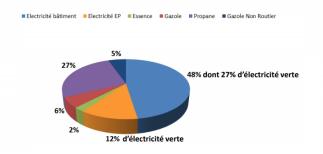


#### Evolution des consommations et dépenses globales

Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Saint-Brieuc

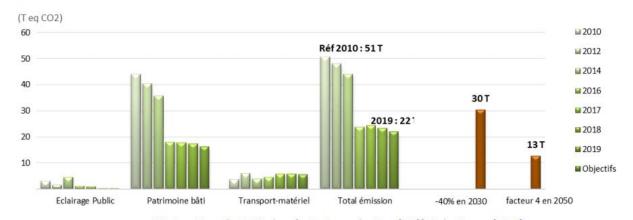
#### Répartition des consommations par énergies en 2019





(**Electricité verte** = garantie d'origine de la part du fournisseur)

#### Emissions de CO2



Diminution de 57% des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

Sur les 17 préconisations émises par le conseiller, 9 ont été réalisées et 3 sont à l'étude.

Pour certaines d'entre elles il est encore trop tôt pour évaluer l'économie générée.

Pour celles qui sont quantifiables, l'économie annuelle est d'environ 4 450 € soit ≈ 3,88 €/hab.an.

Le projet de rénovation de la salle du Vieux Moulin nécessitera un ajustement des préconisations en fonction des souhaits de la collectivité.



### **CONSEILS MUNICIPAUX**

### EXTRAIT DU RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 mai 2020



ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme POULAIN Nicole, Maire, MM. BRIENS Patrick, BOURDE Sylvie, ROBERT Dany, Adjoints, MM. ANDRIEUX Maurice, AVRIL Noël, BERTHELOT Sophie, BOUGEARD Claude, LE BOËDEC Rosalie, LE GUILLOU Emmanuelle, LE NOTRE Nadine, MOREL Anne, RAMAGE Soizic, RONDEL Daniel.

<u>ABSENT EXCUSÉ</u>: Mr PERIGOIS Emmanuel (pouvoir à Mr BOUGEARD).

SECRÉTAIRE: Monsieur Patrick BRIENS.

#### INDEMNITÉS DE FONCTION DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loin les indemnités de fonctions versées aux Adjoints et aux Conseillers délégués étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

#### Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide à main levée et avec effet au 25 mai 2020 :

- DE FIXER le montant des indemnités de fonctions comme suit: Adjoints : 12,86 %, Conseiller délégué : 5,20 % par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique.
- PRÉCISE que les crédits sont inscrits au budget chapitre 65.
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Indemnité du Maire : indemnité automatique représentant 51,6 % de l'indice terminal de rémunération de la fonction publique

Pour mémoire : l'enveloppe globale de la commune d'Andel représente 76.89 % du montant total autorisé

#### Séance du 15 juin 2020



<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: Mme POULAIN Nicole, Maire, MM. BRIENS Patrick, BOURDE Sylvie, ROBERT Dany, Adjoints, MM. ANDRIEUX Maurice, AVRIL Noël, BERTHELOT Sophie, BOUGEARD Claude, LE BOËDEC Rosalie, LE GUILLOU Emmanuelle, LE NOTRE Nadine, MOREL Anne, RAMAGE Soizic, RONDEL Daniel. <u>ABSENT</u>: Néant.

SECRÉTAIRE : Madame Sylvie BOURDÉ.

#### COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS : PROPOSITION DE COMMISSAIRES

Madame le Maire indique à l'assemblée que conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée du Maire, Président de la Commission, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Pour ce faire, le Directeur régional/départemental des finances publiques doit les désigner dans une liste de contribuables, en nombre double (24), proposée par délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité propose :

NOM et PRÉNOM	ADRESSE	NOM et PRENOM	ADRESSE
COUËPEL Thomas	ANDEL	BOURDE Sylvie	ANDEL
MENIER Cyril	MORIEUX	GOURET Frédéric	LAMBALLE ARMOR
CORNILLET Alain	ANDEL	MOREL Anne	ANDEL
JAFFRELOT Nicole	ANDEL	MÉHEUT Frédéric	LAMBALLE ARMOR
BIENNE Eugène	ANDEL	DURUT Marie-Cécile	ANDEL
GUILLERM Danielle	ANDEL	JEGU Robert	ANDEL
BAUDET Tanguy	HENANSAL	TARDIVEL Isabelle	ANDEL
CARDIN Jean-Luc	ANDEL	BRIENS Patrick	ANDEL
ANDRIEUX Bernard	ANDEL	RAULT Michel	ANDEL
HAMON Jean-Michel	ANDEL	CARDIN René	ANDEL
CHERDO Franck	ANDEL	BOUGEARD Claude	ANDEL
GAROCHE Serge	ANDEL	EVEN Claude	ANDEL

#### DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

- 1°) D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux.
- 2°) De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- 3°) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accordscadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants , lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 4°) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- 5°) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- 6°) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- 7°) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.
- 8°) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.
- 9°) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux.
- 10 °) D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme (préemption sur les fonds de commerce).

#### RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE AUPRÈS DU CRÉDIT AGRICOLE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ligne de trésorerie contractée auprès du Crédit Agricole est arrivée à échéance le 20 mai 2020. Par courrier en date du 8 avril 2020 et mail du 28 mai 2020, le Crédit Agricole propose de la renouveler à hauteur de 100 000 €uros avec une commission de 0.25 %. Compte tenu des investissements engagés, Madame le Maire propose qu'elle soit renouvelée.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de renouveler, auprès du Crédit Agricole, la ligne de trésorerie à hauteur de **100 000 €uros** aux conditions suivantes : EURIBOR 3 mois moyenné non flooré à 0\* + marge de 1,10 % plus frais de dossier 0,25 % du montant de la ligne. \* Index Euribor 3 mois moyenné du mois de mars 2020 = -0,41 %, soit un taux de 0,69 %.
- Autorise Madame le Maire à signer, sans autre délibération, la convention ainsi que toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette ligne de trésorerie.

#### ACQUISITION D'UNE PONCEUSE POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de faire l'acquisition d'une ponceuse pour les services techniques. Après consultation de plusieurs fournisseurs, elle propose d'acquérir une ponceuse filaire MAKITA, 300 W, ponceuse qui convient aux employés communaux.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'acquérir une ponceuse et propose de retenir la proposition de LEROY MERLIN de LANGUEUX, pour un montant de 152,89 €uros.
- décide d'inscrire cette somme à l'article 2188 « Acquisition de matériel » du Budget Primitif 2020.

#### ACQUISITION D'UNE PERCEUSE-VISSEUSE POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal que les employés communaux des services techniques ont fait savoir que leur perceuse ne fonctionnait plus. Il est donc nécessaire de la remplacer. Après consultation de plusieurs fournisseurs, elle propose d'acquérir une perceuse-visseuse MAKITA avec deux batteries, un chargeur 1 heures et 66 accessoires, perceuse-visseuse qui convient aux employés communaux.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'acquérir une perceuse-visseuse et propose de retenir la proposition de CULTIVERT de LAMBALLE, pour un montant de 289,90 €uros.
- décide d'inscrire cette somme à l'article 2188 « Acquisition de matériel » du Budget Primitif 2020.

#### ACQUISITION D'UNE ÉCHARPE

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire d'acquérir une écharpe pour un Adjoint, écharpe indispensable pour les cérémonies. Il propose que cette écharpe soit prise en charge par le budget communal.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'acquérir une écharpe d'Adjoint.
- accepte que la dépense soit inscrite au budget communal.
- Autorise Madame le Maire à passer commande.

#### DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS POUR SIÈGER AU SDE (Syndicat Départemental d'Énergie 22)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,

Vu l'article des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, les délégués suivants :

- \* TITULAIRE: Madame POULAIN Nicole, Maire, 19, rue du Vieux Moulin 22400 ANDEL.
- SUPPLÉANT: Mr ROBERT Dany, Troisième Adjoint, 14, Impasse du Coteau 22400 ANDEL.

#### DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT A L'ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat)

Madame le Maire informe le Conseil de l'adhésion en cours de la commune à l'ALEC du Pays de Saint-Brieuc.

Cette association, fondée en 2010 par les EPCI composant le Pays de St-Brieuc, met en œuvre quatre missions principales :

- ✓ L'information, la sensibilisation et le conseil aux particuliers, notamment grâce à l'Espace Info Energie (EIE) et aux plateformes de la rénovation de l'habitat.
- ✓ La lutte contre la précarité énergétique au travers du Service Locale d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME).
- ✓ le suivi énergétique du patrimoine communal et l'accompagnement des collectivités à la maîtrise de l'énergie (dispositif de Conseil en Energie Partagé,, CEP).
- ✓ En accompagnant la commune dans ses choix et dans ses projets (construction de nouveaux équipements, travaux sur le patrimoine existant), pour apporter des idées, des conseils et des analyses.

Cinq conseillers thermiciens assurent ce service pour l'ensemble des collectivités adhérentes sur le territoire, d'où l'intitulé « Conseil en Energie Partagé ». La mission de Conseil en Energie Partagé bénéficie par ailleurs de cofinancements apportés par l'Agglomération, par le Syndicat Départemental d'Energie et l'Ademe et la Région Bretagne (soutien à la création de poste).

Suite aux élections municipales et au renouvellement général du conseil municipal intervenu le 25 mai 2020, la commune doit désigner l'élu référent à l'ALEC, qui peut être celui chargé des bâtiments, des travaux, de l'énergie, de l'environnement, des affaires sociales ou de la participation citoyenne (Référent actuel : Mme Nicole POULAIN, Maire).

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Désigne Madame Nicole POULAIN, Maire, comme référent, représentant la commune au sein de l'ALEC, et interlocuteur privilégié de l'ALEC pour les réflexions et travaux en matière d'efficacité énergétique, de lutte contre le dérèglement climatique, d'amélioration de l'habitat, de lutte contre la précarité énergétique.
- donne mandat à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Saint-Brieuc pour agir en son nom et pour son compte dans la mise en place des espaces clients et la consultation des données de consommations et de dépenses d'énergie et d'eau, relatives aux établissements propriétés de la collectivité auprès des fournisseurs d'énergie (gaz, fioul, électricité, carburants, etc....) et d'eau.
- Autorise l'Agence Locale d'Energie et du Climat du Pays de Saint-Brieuc à procéder à la collecte, à la visualisation et au traitement de ces données, sous réserve que ces données conservent leur caractère confidentiel et ne fassent pas l'objet de transmission à des tiers, de quelque manière et sur quelque support que ce soit.
- S'engage à prendre les mesures nécessaires pour réunir et transmettre les factures de consommation d'énergie des bâtiments communaux, et à faciliter le travail du Conseiller en Energie Partagé, afin de pouvoir établir un bilan énergétique du patrimoine communal.
- Prend note de la nécessité d'associer systématiquement le Conseiller en Energie Partagé pour les projets actuels et à venir de la commune, et demande qu'une information soit faite auprès des Services Techniques de la commune,
- Mandate Madame le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

#### GARDERIE SCOLAIRE MUNICIPALE: TARIFS SPÉCIAUX SUITE COVID 19

Madame le Maire indique que depuis le 11 mai 2020, reprise après le confinement, les enfants sont accueillis à la garderie scolaire mais par contre, le goûter n'est pas fourni comme auparavant. Elle propose de fixer un tarif en tenant compte de ce changement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants applicables du 11 mai au 3 juillet 2020, tarifs qui pourraient être repris dès lors que le goûter n'est pas assuré par la collectivité:

- 2,48 € le prix de la garderie pour les enfants présents que le soir de 16 heures 30 à 18 heures.
- 2,80 € le prix de la garderie pour les enfants présents que le soir de 16 heures 30 à 18 heures 45.
- 3,20 € le prix de la garderie pour les enfants présents le matin et le soir de 16 h 30 à 18 h.
- 3,50 € le prix de la garderie pour les enfants présents le matin et le soir de 16 h 30 à 18 h 45.

#### RESTAURANT SCOLAIRE: TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que pour chaque rentrée scolaire, il est nécessaire de fixer les tarifs du restaurant scolaire. Madame le Maire propose de maintenir les tarifs existants.

#### Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs suivants :

- 3,60 €uros le prix du repas pour les enfants fréquentant le restaurant scolaire municipal.
- 7,90 €uros le prix du repas pour les institutrices fréquentant le restaurant scolaire municipal. Ces tarifs s'appliquent dès la rentrée 2020/2021.

#### GARDERIE SCOLAIRE MUNICIPALE: TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de fixer les tarifs de la garderie municipale pour l'année scolaire 2020/2021. Il est nécessaire de fixer le tarif en fonction de l'utilisation du service (que le matin, que le soir ou matin et soir, soutien ou non, etc...). Madame le Maire propose de maintenir les tarifs existants.

#### Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants :

- 1,80 €uros le prix de la garderie pour les enfants présents que le matin.
- 2,78 € le prix de la garderie pour les enfants présents que le soir de 16 heures 30 à 18 heures.
- 3,10 € le prix de la garderie pour les enfants présents que le soir de 16 heures 30 à 18 heures 45.
- 3,50 € le prix de la garderie pour les enfants présents le matin et le soir de 16 h 30 à 18 h.
- 3,80 € le prix de la garderie pour les enfants présents le matin et le soir de 16 h 30 à 18 h 45.
- 9 1,75 € le prix de la garderie pour les enfants présents que le soir après les cours de soutien.
- 9 2,05 € le prix de la garderie pour les enfants présents le matin et le soir après les cours de soutien.

#### **INSTITUTION DU DROIT DE PREEMPTION**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article L 211-1 du Code de l'Urbanisme, il est possible, par délibération du Conseil Municipal, d'instituer un Droit de Préemption Urbain (DPU) sur tout ou partie des zones urbaines U et des zones à urbaniser AU délimitées au Plan Local d'Urbanisme approuvé.

Ce Droit de Préemption Urbain permet à la collectivité d'acquérir en priorité, à l'occasion de leur mise en vente par leur propriétaire, certains biens en vue de la réalisation d'actions ou d'opérations d'intérêt général répondant aux objets suivants :

- Mise en œuvre d'un projet urbain, d'une politique locale de l'habitat,
- Maintien, extension ou accueil des activités économiques,
- Développement des loisirs et du tourisme
- Réalisation d'équipements collectifs,
- Lutte contre l'insalubrité,
- Renouvellement urbain,
- Sauvegarde ou mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti.

Le Droit de Préemption Urbain peut être aussi exercé pour la constitution de réserves foncières en vue de permettre la réalisation des actions ou opérations d'aménagement citées ci-dessus.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'instituer le Droit de Préemption Urbain (DPU) sur les secteurs suivants :
  - zones urbaines : ensemble des zones urbaines U : UA, UB, UL et UY.
  - zones d'urbanisation future : ensemble des zones à urbaniser AU : 1 AUB, 1 AUY, 2 AUL et 2 AU.
- Précise qu'une copie de cette délibération sera adressée :
  - \* A La Préfecture des Côtes d'Armor \* A la DDE des Côtes d'Armor \* Au Directeur Départemental des Services Fiscaux \* Au Conseil Supérieur du Notariat \* A La Chambre Départementale des Notaires \* Au Barreau constitué près du Tribunal de Grande Instance \* Au Greffe du Tribunal de Grande Instance

#### NOMINATION AUX DIVERSES COMMISSIONS COMMUNALES

Sur invitation de Madame le Maire, le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres aux différentes commissions communales.

#### **COMMISSION FINANCES**

L'ensemble du conseil municipal.

#### COMMISSION PERSONNEL COMMUNAL

POULAIN Nicole, BRIENS Patrick, BOURDE Sylvie, ROBERT Dany, LE NOTRE Nadine, PÉRIGOIS Emmanuel, RONDEL Daniel.

#### COMMISSION BÂTIMENTS/ÉQUIPEMENTS (Travaux, Cimetière, Entretien divers...)

POULAIN Nicole, BRIENS Patrick, ROBERT Dany, BOUGEARD Claude, MOREL Anne, PERIGOIS Emmanuel, RONDEL Daniel.

#### COMMISSION VOIRIE – RÉSEAUX – SÉCURITÉ (travaux, liaisons douces, panneaux signalétiques....)

POULAIN Nicole, BRIENS Patrick, BOUGEARD Claude, AVRIL Noël, MOREL Anne, RAMAGE Soizic, RONDEL Daniel.

#### **COMMISSION MISE EN VALEUR (Journée du patrimoine, journée citoyenne...)**

POULAIN Nicole, BRIENS Patrick, ROBERT Dany, ANDRIEUX Maurice, BERTHELOT Sophie, LE GUILLOU Emmanuelle, RONDEL Daniel.

#### COMMISSION SOLIDARITÉ/SERVICE A LA PERSONNE/CCAS (Temps partagés, lien assistante sociale, CLIC....)

POULAIN Nicole, BOURDE Sylvie, BERTHELOT Sophie, LE GUILLOU Emmanuelle, MOREL Anne, RAMAGE Soizic.

#### COMMISSION CITOYENNETÉ (Rencontre de quartiers, journées citoyennes, cadre de vie...)

POULAIN Nicole, BOURDE Sylvie, LE BOËDEC Rosalie, ANDRIEUX Maurice, LE NOTRE Nadine, RONDEL Daniel.

#### COMMISSION COMMUNICATION (Bulletin-Magazine-Site...)

POULAIN Nicole, BOURDE Sylvie, ANDRIEUX Maurice, LE GUILLOU Emmanuelle, LE NOTRE Nadine, MOREL Anne.

#### **COMMISSION TECHNIQUE** (Utilisation de matériel, rénovations diverses..) + 1 personne dans les agents

POULAIN Nicole, ROBERT Dany, AVRIL Noël, LE GUILLOU Emmanuelle.

#### **COMMISSION VIE ASSOCIATIVE (Animations diverses...)**

POULAIN Nicole, ROBERT Dany, ANDRIEUX Maurice, AVRIL Noël, RAMAGE Soizic.

## <u>COMMISSION PETITE ENFANCE - VIE SCOLAIRE (Restaurant scolaire, Garderie, relations école, lien LTM, GIP...)</u>

POULAIN Nicole, BOURDE Sylvie, LE BOËDEC Rosalie, ANDRIEUX Maurice, PÉRIGOIS Emmanuel.

#### COMMISSION URBANISME – PLAN LOCAL D'URBANISME

POULAIN Nicole, BRIENS Patrick, BOURDE Sylvie, BOUGEARD Claude, ANDRIEUX Maurice, MOREL Anne, PERIGOIS Emmanuel.

#### **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
POULAIN Nicole, Maire	
BRIENS Patrick, 1er adjoint	MOREL Anne
ROBERT Dany, 3ème adjoint	BOUGEARD Claude
ANDRIEUX Maurice	LE GUILLOU Emmanuelle

#### DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS OU CORRESPONDANTS POUR DIVERS ORGANISMES

Madame le Maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder par vote à la désignation de délégués pour divers organismes :

- Groupement d'Intérêt Public du Penthièvre : Madame Rosalie LE BOËDEC, Conseillère déléguée, titulaire et madame Nicole POULAIN, Maire, suppléante.
- Association Régionale d'Information des Collectivités Territoriales : Madame Nicole POULAIN, Maire.
- Correspondant « Défense » : Monsieur Daniel RONDEL, Conseiller Municipal.
- Correspondant « Sécurité Routière » : Monsieur Claude BOUGEARD, Conseiller Municipal.
- Comité National d'Action Sociale : Madame Nicole POULAIN, Maire.
- Syndicat Départemental d'Energie 22 : Madame Nicole POULAIN, Maire, titulaire et Monsieur Dany ROBERT, 3ème adjoint, suppléant.

#### **ÉCLAIRAGE PUBLIC**

#### • EXTENSION ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE DU BIGNON

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire des travaux d'extension de l'éclairage public rue du Bignon, suite à l'extension de l'agglomération. Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor a fait les études nécessaires et estimé le coût de l'opération.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité :

- Le projet d'éclairage public « extension EP rue du Bignon » présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 50 544,00 €uros TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'œuvre).

#### • EXTENSION ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA SAUDRAIE

Madame le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire des travaux d'extension de l'éclairage public rue de la Saudraie, suite à l'extension de l'agglomération. Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor a fait les études nécessaires et estimé le coût de l'opération.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité :

Le projet d'éclairage public « extension EP rue de la Saudraie » présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 3 888,00 €uros TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'œuvre).

#### • RÉNOVATION ÉCLAIRAGE PUBLIC DANS DIFFÉRENTS SECTEURS DE LA COMMUNE

Madame le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal que le Syndicat Départemental de l'Energie 22 a fait l'étude et chiffré des travaux de rénovation de l'Eclairage public dans différents secteurs de la commune. Madame le Maire propose que ces travaux de rénovation fassent l'objet d'un programme pluriannuel, aussi, elle propose de valider ces travaux qui pourraient être réalisés courant 2023.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité :

- Le projet de rénovation de l'éclairage public sur différents secteurs de la commune présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 58 838,40 €uros TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'œuvre).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical du SDE 22, le 20 décembre 2019 d'un montant de 34 322,40 €uros. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 %, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22. Ces travaux seront inscrits au budget communal 2023.

#### Séance du 6 juillet 2020



<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: Mme POULAIN Nicole, Maire, MM. BRIENS Patrick, BOURDE Sylvie, ROBERT Dany, Adjoints, MM. ANDRIEUX Maurice, AVRIL Noël, BERTHELOT Sophie, BOUGEARD Claude, LE BOËDEC Rosalie, LE GUILLOU Emmanuelle, LE NOTRE Nadine, MOREL Anne, RAMAGE Soizic, RONDEL Daniel.

ABSENT EXCUSÉ: M. PERIGOIS Emmanuel. SECRÉTAIRE: Monsieur ROBERT Dany.

#### ACQUISITION D'UN VÉHICULE POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Madame le Maire fait savoir aux conseillers municipaux que le véhicule utilitaire « berlingo » des services techniques n'est pas passé au contrôle technique. Au vu des travaux de réparation à réaliser et de son année de mise en circulation (2000), il ne semble pas très judicieux d'essayer de le réparer. Après études de prix, Madame le Maire propose d'acquérir un véhicule utilitaire d'occasion, pour un montant maximum de 6 000 €uros.

#### Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'acquérir un véhicule utilitaire d'occasion pour un montant maximum de 6 000 €uros auquel pourra s'ajouter le prix d'obtention de la carte grise.
- Autorise le Maire à signer, pour la commune, tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.
- Inscrit les crédits nécessaire à l'article 2182 du budget principal 2020.

#### ACQUISITION D'UNE DÉBROUSSAILLEUSE A ROUES

Le Maire fait savoir qu'il serait nécessaire de faire l'acquisition d'une débroussailleuse pour les services techniques et les associations qui participent aux journées citoyennes. Après consultation de plusieurs fournisseurs, elle propose d'acquérir une débroussailleuse SH 61, lame mulching, 61 cm de coupe auprès de Lamballe Motoculture, société la mieux disante.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 2 contre :

- décide d'acquérir une débroussailleuse à roues et décide de retenir la proposition de LAMBALLE MOTOCULTURE de LAMBALLE, pour un montant de 2 485 €uros.
- décide d'inscrire cette somme à l'article 2188 « Acquisition de matériel » du Budget Primitif 2020.

#### **BUDGET PRINCIPAL: DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

DÉSIGNATION	DÉPENSES
D-I 2182 Acquisition matériel de transport	+6 200 €
D-I 2315 Installations, matériel et outillage techniques	-6 200 €

#### **FONDS LOCAL DE SOUTIEN COVID 19**

La crise sanitaire liée au Covid 19 provoque des impacts majeurs sur le territoire de Lamballe Terre & Mer. L'Etat, la Région, Lamballe Terre & Mer avec ses partenaires et les communes ont actionné, depuis la mi-mars 2020, différents dispositifs d'accompagnement ou d'aide tant à destination des habitants, des associations que du monde économique.

La participation des communes interviendra en ajustant le montant des Attributions de Compensation (AC) 2020 de fonctionnement. En effet, l'AC peut être révisée en accord entre la communauté d'agglomération et les communes intéressées selon les modalités de la révision libre prévues au 1°bis du V de l'article 1609 nonies du CGI.

- De la délibération du Conseil Communautaire du 16 juin 2020 approuvant la création du fonds local de soutien COVID 19 et sa participation à hauteur de 2€/habitant (réf. Population totale),
- Du dernier rapport sur les transferts de compétences et de charges établi par la CLECT,
- De l'intérêt public local,

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'abonder le fonds local de soutien COVID 19, dont la gestion est confiée à Lamballe Terre & Mer,
- Fixe sa participation à 6 €/habitant (réf. Population totale) via un ajustement de l'AC 2020 de fonctionnement :

AC 2019		Projet AC 2020		
Fonctionnement	Population totale	Participation / habitant	Ajustement AC	Fonctionnement
96 132 €	1 159	6€	6 954 €	89 178 €

Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

#### Séance du 31 août 2020



<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: Mme POULAIN Nicole, Maire, MM. BRIENS Patrick, BOURDE Sylvie, ROBERT Dany, Adjoints, MM. ANDRIEUX Maurice, AVRIL Noël, BERTHELOT Sophie, LE BOËDEC Rosalie, LE NOTRE Nadine, MOREL Anne, PERIGOIS Emmanuel, RONDEL Daniel.

<u>ABSENTS EXCUSÉS</u>: MM. BOUGEARD Claude (pouvoir à Mme POULAIN Nicole), LE GUILLOU Emmanuelle, RAMAGE Soizic (pouvoir à Daniel RONDEL). <u>SECRÉTAIRE</u>: Mr ANDRIEUX Maurice.

#### **BUDGET PRINCIPAL: DÉCISION MODIFICATIVE N° 2**

DÉSIGNATION	DÉPENSES		RECETTES	
DESIGNATION	Diminution de	Augmentation de	Diminution de	Augmentation de
	crédits	crédits	crédits	crédits
D-I 165 Dépôts et cautionnements reçus		1 000 €		
R-I 165 Dépôts et cautionnements reçus				1 000 €
TOTAL Investissement		1 000 €		1 000 €
D-F 60623 Alimentation	9 600 €			
D-F 6068 Autres fournitures (masques)		4 600 €		
D-F 615228 Entretien autres bâtiments		4 000 €		
D-F 6534 Cotisations de S.S. – part patronale		6 000 €		
R-7718 Autres produits exceptionnels de gestion				5 000 €
TOTAL Fonctionnement	9 600 €	14 600 €	0,00 €	5 000 €
TOTAL GÉNÉRAL	. 60	000€	6	000 €

#### TRAVAUX VOIRIE 2020 : PRÊT AUPRÈS DU CRÉDIT AGRICOLE

Madame le Maire rappelle que pour financer les travaux de voirie, programme 2020, il est préférable de recourir à un emprunt d'un montant de 80 000 €uros. Dans le cadre de la gestion de la dette de la commune d'ANDEL, et après consultation de six banques dont cinq ont répondus, il est proposé de profiter des opportunités qui se présentent aujourd'hui sur les marchés financiers. Après études, Madame le Maire propose de retenir le Crédit Agricole proposant les meilleures conditions.

#### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite un prêt de 80 000 €uros auprès du Crédit Agricole. 120 mois /Taux fixe: 0,25 % échéances constantes / Périodicité: Trimestrielle / Frais de dossier: 120 €uros.
- Autorise Madame le Maire à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

#### SALLE DU VIEUX MOULIN: TARIFS LOCATIONS 2021

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les réservations de la salle du Vieux Moulin pour l'année 2021 se font déjà auprès du secrétariat. Elle suggère d'établir, dès maintenant, les tarifs à appliquer.

#### Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs 2020, soit :

2020	Commune			Н	Iors Commun	e
	100 couverts	101 à 150	151 à 200	100 couverts	101 à 150	151 à 200
1 repas midi & soir 2 jours	330 € 394 €	364 € 426 €	394 € 459 €	709 € 823 €	746 € 866 €	781 € 902 €
1 repas 2 jours	268 € 330 €	301 € 364 €	330 € 394 €	547 € 662 €	581 € 701 €	616 € 735 €
Vin d'honneur	83 €	83 €	83 €	237 €	237 €	237 €

Réunion à but non lucratif: 227 €urosRéunion à but non lucratif + cuisine: 354 €urosRéunion à but lucratif: 453 €urosRéunion à but lucratif + cuisine: 682 €urosSpectacle/goûter: 202 €uros

Un chèque caution de 1 000 €uros sera demandé à la remise des clefs. Ces tarifs s'appliqueront pour les locations 2021.

Les réservations pour les gens de la commune ne se feront pas plus de 24 mois à l'avance et celles des gens hors commune pas plus de 15 mois à l'avance. Pour les vins d'honneur, les réservations pour les gens de la commune ne se feront pas plus de 6 mois à l'avance et celles des gens hors commune pas plus de 2 mois à l'avance.

#### SALLE MÉRIDEL: TARIFS LOCATIONS 2021

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les réservations de la salle Méridel pour l'année 2021 se font déjà auprès du secrétariat. Elle suggère d'établir, dès maintenant, les tarifs à appliquer.

#### Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs 2020, soit :

2020	COMMUNE	HORS COMMUNE
1 journée	159 €uros	411 €uros
2 journées	218 €uros	502 €uros

Location de la salle pour réunion : 131 €uros la demi-journée ou l'équivalent.

Location de la salle pour réunion : 81 €uros pour un maximum d'occupation de 2 heures.

Un chèque caution de 1 000 €uros sera demandé à la remise des clefs.

Ces tarifs s'appliqueront pour les locations 2021.

Les réservations pour les gens de la commune ne se feront pas plus de 24 mois à l'avance et celles des gens hors commune pas plus de 6 mois à l'avance.

#### COMPOSITION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite aux élections municipales, il est obligatoire de nommer les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale et ce pour la durée du mandat du conseil municipal. Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration. Le Maire est président de droit.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et voté, sont élus membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'ANDEL :

Présidente de droit: POULAIN Nicole, Maire.

Membres élus, après vote : BOURDÉ Sylvie, BERTHELOT Sophie, LE NOTRE Nadine, ANDRIEUX Maurice.

<u>Membres nommés par le Maire</u>: **BIENNE Cécile** représentant les familles, **DONET Daniel** représentant l'association de retraités et personnes âgées, **NIVET Gabriel** représentant les personnes handicapées et **ROBIN Anne-Sophie** représentant les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion.

#### **COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES : CHOIX DES ELUS ANDELOIS**

Thierry ANDRIEUX	Maire de Hénon	Pdt		COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES	ELUS ANDELOIS
Philippe HERCOUET	Maire Lamballe- Armor	1 <sup>er</sup> VP	Développement Economique et de l'emploi	Economie – Innovation	ANDRIEUX Maurice AVRIL Noël
Guy CORBEL	1er Adjoint TREMEUR	CD	Agriculture et Alimentation	Recherche	AVKIL NOEI
Nathalie BEAUVY	Maire St Alban	2 <sup>ème</sup> VP		lumaines & Affaires énérales	POULAIN Nicole
Eric MOISAN	Maire Jugon-les- lacs	3 <sup>ème</sup> VP	F	inances	
Nathalie TRAVERS- LE ROUX	Maire Landéhen	4 <sup>ème</sup> VP	Enfance et jeunesse	Enfance jeunesse	LE BOEDEC Rosalie
Claudine AILLET	Maire Plestan	CD	Petite enfance		
Jean-Luc COUELLAN	Maire Rouillac	5 <sup>ème</sup> VP	Gestion	des Déchets	AVRIL Noël
Josiane JEGU	Adjointe Lamballe- Armor	6 <sup>ème</sup> VP	Solidarités et Politique Santé	Solidarités –	POULAIN Nicole LE GUILLOU Emmanuelle
Nicole POULAIN	Maire Andel	CD	Centre Social	Politique Santé	ANDRIEUX Maurice
J-Luc BARBO	Conseiller Coëtmieux	7 <sup>ème</sup> VP	Transitions écologiques et énergétiques	Transitions écologiques et	BOUGEARD Claude
Jérémy ALLAIN	Maire St Denoual	CD	Biodiversité	énergétiques	
Catherine DREZET	Maire St Rieul	8 <sup>ème</sup> VP	Aménagement numérique et dématérialisation	Aménagement numérique et	
Nicole DROBECQ	Maire Eréac	CD	Numérique	dématérialisation	
J-Pierre OMNES	Maire Plurien	9 <sup>ème</sup> VP	Eau et Assainissement		BRIENS Patrick
J-Luc GOUYETTE	Maire Quessoy	10 <sup>ème</sup> VP	Habitat et Urbanisme		BOUGEARD Claude BOURDE Sylvie ANDRIEUX Maurice
Pierre LESNARD	Adjoint Erquy	11 <sup>ème</sup> VP	To	ourisme	
Thierry GAUVRIT	1er Adjoint Lamballe-Armor	12 <sup>ème</sup> VP	Enseignement artistique et Education culturelle		ANDRIEUX Maurice
Yves LEMOINE	Maire Lanrelas	13 <sup>ème</sup> VP	Les mobilités et transports scolaires	Mobilités	BOURDE Sylvie LE GUILLOU Emmanuelle
Yves RUFFET	Maire Bréhand	14 <sup>ème</sup> VP	Communication		POULAIN Nicole
David BURLOT	Conseiller lamballe- Armor	15 <sup>ème</sup> VP	Sport		RONDEL Daniel
Serge GUINARD	Maire Pommeret	CD	Patrimoine		
Christophe ROBIN	Maire Trédaniel	CD	Services communs Voirie		

#### **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Madame le Maire rappelle que, par délibération en date du 15 juin 2020, les membres du Conseil Municipal avaient désigné cinq titulaires y compris le Maire. Par courrier en date du 31 juillet dernier, Monsieur le Préfet rappelle que lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3500 habitants, la commission est composée par le Maire ou son représentant et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des titulaires. Aussi, Monsieur le Préfet demande de rapporter la délibération du 15 juin 2020 et de procéder à une nouvelle élection en veillant à la désignation de trois titulaires et trois suppléants, le Maire étant président de droit.

#### Au vu de ses observations, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

Rapporte la délibération du 15 juin 2020 concernant la commission d'appel d'offres.

Procède à l'élection des membres titulaires et suppléants à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
BRIENS Patrick, 1er adjoint	BOUGEARD Claude
ROBERT Dany, 3ème adjoint	LE GUILLOU Emmanuelle
ANDRIEUX Maurice	MOREL Anne

#### MARQUAGES AU SOL ET SIGNALISATIONS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de refaire les peintures aux sols. Plusieurs devis ont été réalisés suite à cette décision et c'est l'entreprise BSM (Bretagne Signalisation Marquage) de PORDIC qui propose les meilleures prestations. Aussi, Madame le Maire propose de retenir cette entreprise pour réaliser un programme de marquages au sol.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de réaliser des marquages au sol.
- Choisit l'entreprise B.S.M. de PORDIC pour réaliser ces travaux pour un montant de 3 888,30 € TTC.
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.
- Inscrit la dépense à l'article 2315 du Budget Communal.

#### Séance du 21 septembre 2020



ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme POULAIN Nicole, Maire,

MM. BRIENS Patrick, BOURDÉ Sylvie, ROBERT Dany, Adjoints,

MM. ANDRIEUX Maurice, AVRIL Noël, BERTHELOT Sophie, BOUGEARD Claude, LE BOËDEC Rosalie, LE GUILLOU Emmanuelle, LE NOTRE Nadine, MOREL Anne, RAMAGE Soizic, RONDEL Daniel.

<u>ABSENTS EXCUSÉS</u>: MM. AVRIL Noël (pouvoir à Mme BOURDÉ Sylvie), PÉRIGOIS Emmanuel. SECRÉTAIRE: Madame BERTHELOT Sophie.

#### SUBVENTIONS COMMUNALES ANNÉE 2020

Madame le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal que, comme chaque année, des demandes de subventions sont arrivées en début d'année. Il n'y a pas eu au préalable de réunion de la commission « Vie associative » car une seule demande émanait d'association Andeloise. Après lecture des courriers, elle propose d'attribuer les subventions communales ci-dessous.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les subventions suivantes :

• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	
Club « La Joie de Vivre »	500,00 €
Association d'Aide à Domicile	180,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de LAMBALLE	110,00 €
Association Protection Civile de LAMBALLE (0,10 € par habitants)	111,10 €
F.N.A.C.A. LAMBALLE	100,00 €
Association des Myopathes de France	90,00 €
Prévention Routière	30,00 €
Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Côtes d'Armor PLOUFRAGAN	200,00 €
TOTAL	1 321,10 €

#### **VOIRIE: POINT A TEMPS AUTOMATIQUE**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que pour garder les voies communales en bon état, il est nécessaire de faire régulièrement des travaux de réfection ponctuelle. Il a donc été demandé des devis auprès des entreprises qui réalisent le Point à Temps Automatique (PATA) et après comparaisons, il s'avère que c'est l'entreprise EUROVIA de PLOUFRAGAN, la mieux disante.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de réaliser du Point à Temps Automatique.
- Choisit l'entreprise EUROVIA de PLOUFRAGAN pour la réalisation des travaux PATA.
- autorise Madame le Maire à signer le devis proposé.
- inscrit la dépense au budget communal.

#### AGRANDISSEMENT DE LA PLATE-FORME « DÉCHETS VERTS »

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 21 octobre 2019, il avait été décidé d'agrandir la plate-forme « Déchets Verts » qui devenait trop petite au vu du volume de déchets venant des espaces verts communaux. Des devis ont donc été demandés pour ces travaux.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- © Choisit l'entreprise ETA PERIGOIS Emmanuel pour la réalisation de ces travaux d'agrandissement de la plate-forme « déchets verts ».
- autorise Madame le Maire à signer le devis proposé de 1200 €HT.
- inscrit la dépense au budget communal.

#### **TERRAIN DE FOOT : TRAVAUX D'AMENAGEMENT BOCAGER**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 21 octobre 2019, il avait été décidé d'abattre tous les sapins du terrain de football car ceux-ci devenaient dangereux. Ces travaux ont donc été réalisés au cours de l'été et maintenant il faut prévoir des travaux d'aménagement.

Madame le Maire fait savoir qu'une convention peut être passée avec Lamballe Terre et Mer pour réaliser ces travaux d'aménagement bocager dans le cadre du programme Breizh Bocage n° 2, un co-financement du FEADER et du Conseil Départemental/Conseil Régional/Agence de l'Eau Loire Bretagne est apporté à Lamballe Terre & Mer Communauté d'agglomération agissant comme maître d'ouvrage à la demande du bénéficiaire pour la réalisation de travaux en faveur du bocage. Ces aménagements s'inscrivent dans le cadre du programme d'actions engagé par Lamballe Terre & Mer Communauté d'Agglomération pour la lutte contre le ruissellement, la reconquête de la qualité de l'eau et, de plus, ils prennent en compte l'amélioration du paysage, la biodiversité, la protection des cultures et des cheptels contre le vent, la réduction de l'érosion.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de réaliser des travaux d'aménagement bocager autour du terrain de football, dans le cadre du programme Breizh Bocage n° 2. Il est noté que 80 % de la dépense sera pris en charge par FEADER/Conseil Départemental/Conseil Régional/Agence de l'Eau Loire Bretagne et les 20 % restants par Lamballe Terre et Mer.
- autorise Madame le Maire à signer la convention proposée ainsi que tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

#### DÉFIBRILLATEUR: REMPLACEMENT DE LA BOITE

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'Employé de la société chargée de la maintenance du défibrillateur, a signalé que la boite le renfermant était vétuste. Madame le Maire propose donc de la changer pour un montant de 564 €.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de changer la boîte contenant le défibrillateur.
- Accepte le devis proposé par la Société SANO & PHARM.
- Inscrit la dépense au budget communal 2020, en section d'investissement.



## ÉCHOS DE NOS ASSOCIATIONS...

# $[AN_{\mathcal{O}}EL'!R]$



Le 11 septembre dernier, l'association organisait sa traditionnelle assemblée générale annuelle. Une réunion ordinaire dans sa tenue mais extraordinaire dans son contenu. Ça ne vous aura pas échappé, cette année était une année sans festival. La crise du coronavirus a frappé les évènements culturels de plein fouet et Andel'ir n'a malheureusement pas échappé à la règle.

Avant cette crise, vous étiez nombreux (près de 220 personnes) à avoir mangé de notre tartiflette. Un engouement sans précédent depuis la reprise du festival. Cette tartiflette a été plus salvatrice que nous ne l'aurions pensé puisque c'est grâce à ses recettes (près de 1750€) que nous obtenons un bilan financier dans le vert pour l'année. Grâce à votre soutien (ou à votre gourmandise), grâce à l'aide immense des cuistots bénévoles et à tous ceux qui ont participé à la réalisation de ce repas, nous sauvons les meubles. Et par conséquent, il était nécessaire pour nous de devoir rendre des comptes à l'issue de cette assemblée générale.

Financièrement, nous nous en sortons avec un bilan positif de 1700€. Les subventions composent deux tiers de nos recettes tandis que les actions réalisées sur l'année (tartiflette et vente de gavottes) constituent le tiers restant de celles-ci. S'agissant des dépenses, certaines avaient déjà été faites au moment où le coronavirus a frappé l'Europe. Elles ont été heureusement peu nombreuses car la date de réalisation du festival avait rendu l'annulation plus que probable.

Nous avions par conséquent anticipé comme nous le pouvions. Nous avons versé de nombreux acomptes aux artistes afin de faire vivre tout ce petit monde (la moitié de nos dépenses).

L'année 2020 était pleine de promesses pour Andel'ir. Celles-ci ne sont pas révolues mais reportées à 2021. Suite à la tenue de l'AG, le bureau précédent a été réélu par les membres du Conseil d'Administration. Valentin Lesaicherre reste Président, François Jaffrelot reste Vice-Président, Vincent Hamon reste Trésorier et Alban Carfantan reste Secrétaire.

De son côté, l'équipe se renouvelle, avec l'arrivée toute récente d'Elisa, Clémentine, Lou et Océane. De quoi amener du sang neuf au sein de l'association. Mais pas de quoi encore assurer la pérennité du festival. Nous espérons encore voir plus de jeunes susceptibles de jouer des rôles importants dans quelques années. Il faut voir loin pour aller loin. Aussi nous en appelons à tous les andelois, passez le mot chez vous. Nous vous en remercierons chaleureusement (en respectant les règles de distanciation sociale évidemment).

L'édition 2021 d'Andel'ir se tiendra au même lieu qu'habituellement les 7 et 8 mai prochains. Le format novateur qui avait été prévu pour 2020 sera reporté : à savoir que le temps de latence entre les soirées du vendredi et du samedi sera comblé par des animations et un lieu de restauration présents dans un village monté pour l'occasion.

Pour tout renseignement, contactez-nous par mail: andelir22400@gmail.com ou au 06.69.79.13.92.

# Un jeune andelois nommé Meilleur apprenti de France « Aménagement Paysager »

Le 12 février 2020, dans le grand Amphithéâtre de la Sorbonne, entouré des statues d'illustres hommes de lettres et de jeunes médaillés des différents métiers, Baptiste ROBICHON, habitant Andel, s'est vu décerner la médaille d'Or du Concours du **Meilleur Apprenti de France, option** « **Aménagement Paysager** » par Madame Pénicaud, Ministre du Travail.

Cette récompense, Baptiste en est fier et il peut l'être. Ce n'est pas sans effort qu'il y est arrivé.

The state of the s

**Baptiste ROBICHON** 

« Je me suis entraîné à l'école, pendant l'été, les mercredis après l'école, durant les stages, et chez moi à Andel. »

Après avoir été sélectionné au niveau départemental, puis régional, il a fini **premier sur trente** candidats au concours national.

L'épreuve durait quatre heures et comportait trois parties : la réalisation d'un jardin de 16m2 (dallage et maçonnerie), une reconnaissance de 40 plantes suivie d'une série de questions techniques sur le métier.



Selon Baptiste, cette épreuve demande de la méthode, de la persévérance et surtout le goût du travail bien fait.

A la question, qu'est ce que t'apporte cette médaille ?

Cette récompense, c'est avant tout une reconnaissance de la profession, de l'école et un encouragement à poursuivre dans cette voie professionnelle.

D'ailleurs après son BTS Aménagement

Paysager, Baptiste compte faire une licence Professionnelle, reste à choisir l'option.

Bravo BAPTISTE, nous te souhaitons une belle carrière.

Françoise LABBE

#### ASSOCIATIONS ANDELOISES

#### OGEC Ecole Ste Anne

OGEC Ecole Ste Anne
Présidente : Gaëlle LE COUSTUMIER

**2** 06.64.95.65.90



Co-Présidents : M. ANDRIEUX 🖀 06.83.34.96.84 A. CHARLES © 06.45.21.26.77

#### COMITÉ DES FÊTES

Président : JL. CARDIN comitédesfetes.22andel@gmail.com

**2** 02.96.31.36.32

https://comitedesfetesandel.com/



#### CLUB «La Joie de Vivre»

Président : D. DONET 🕾 02.96.31.19.67 clublajoiedevivre.22400andel@gmail.com https://clublajoiedevivre-22400andel.com

Président: V. LESAICHERRE 2 06 69 79 13 92 Andel Ir | Facebook andelir22400@gmail.com





#### FOOT - GF'CAMP

V. BRIENS 🕾 06 63 72 43 68

#### ANDEL VELO SPORT (VTT)

Président D. TRONET

**2** 07.88.44.62.15



AVANT-GARDE Andel (cross-athlétisme-marche nordique) Président : H. LE NÔTRE herve.lenotre@wanadoo.fr www.andel.over-blog.com 🕾 06.74.66.08.86

#### SOCIETE DE CHASSE

Président: O.DRIANT 2 06.77.11.33.68



#### ANDEL'POTES (jardin partagé)

Présidente : C. RENAULT 2 06.69.46.91.98





#### FAMILLES RURALES

\* Gym Douce: M. RONDEL

**2.96.31.10.45** 

\* Gym Tonique : JP. ANDRIEUX

**2** 06.74.93.21.41





## Covessani

## La maman et Izïa se portent à merveille

Le 17 juin dernier à 21h, **Iziä**, est venue au monde à Coëtmieux au lieu-dit Belleville dans la voiture de ses parents. C'est l'heureux papa qui a assuré l'accouchement de sa femme en liaison téléphonique avec les urgences de l'hôpital.

> Lorsque les pompiers sont arrivés, ils ont constaté la bonne santé de la maman et du bébé et nous l'imaginons, le soulagement du papa...

> > Que d'émotions!!!.

Bienvenue donc à Izïa, nouvelle petite Andeloise!...